



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 71234

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les retransmissions radiophoniques de la coupe du monde de football 2002, qui seront assurées en exclusivité par une station de radio plafonnant à 2,5 % d'audience et qui n'est même pas reçue sur l'ensemble du territoire. Cette situation sans précédent dans l'histoire des retransmissions radiophoniques sportives lui semble constituer une atteinte à la liberté de l'information et pénaliser de nombreux amateurs d'événements sportifs. Il lui demande quel est le sentiment du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71234

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7375